

COVID 19 INFORMATIONS ET MESURES

INFORMATIONS NATIONALES

Les restrictions actuellement en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain, dès le samedi 3 avril, 19h, et pour une durée de 4 semaines, soit :

-Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation) après la fin du week-end de Pâques ;

-Le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain.

Concernant le couvre-feu, il s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements. Autrement dit :

les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00,

les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.

Concernant les déplacements :

Aucun déplacement inter-régional n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent ;

Possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.

PETITE ENFANCE ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRES

Le Multi accueil les Fripounets est FERMÉ.

Le RAM est FERMÉ.

Le Point Rencontre Jeunes est FERMÉ.

Pour tous les enfants Barpais et/ou scolarisés au sein des écoles du Barp :

Fermeture des accueils périscolaires (matin et soir), de la restauration scolaire, du transport scolaire (matin et soir).

Fermeture des accueils de loisirs (ALSH) le mercredi 7 avril et durant les vacances de printemps soit jusqu'au 25 avril.

Aucune facturation ne sera appliquée.

Pour les enfants identifiés comme prioritaires, les parents doivent contacter la direction de leur école.

L'accueil des enfants "prioritaires" se fera dans l'école habituelle au cours de la semaine du 6 au 9 avril (sauf information spécifique de la directrice de l'école) sauf modification et réajustement .

La restauration et les accueils périscolaires seront maintenus aux horaires habituels.

Pour les enfants Barpais "prioritaires" uniquement :

L'ALSH mercredi du 7 avril sera maintenu dans les lieux habituels, sauf réajustement au regard des effectifs.

Un accueil ALSH Vacances sera organisé.

HÔTEL DE VILLE ET SERVICES MUNICIPAUX

➔ **L' accueil de la mairie** sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
Une permanence téléphonique sera assurée tous les après midi de 13h30 à 17h30.
Mairie : 05.57.71.90.90. mairie@lebarp.fr

➔ **La Police Municipale** sera présente sur le terrain pendant le confinement.
Police municipale : 05.57.71.98.55. policemunicipale@lebarp.fr

➔ **Le CCAS** vous accueille uniquement sur rendez-vous.
Une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi de 8h30 12h30 13h30 17h30 .
Le CCAS 05.57.71.98.59 ccas@lebarp.fr

➔ **Le Service Urbanisme** est fermé au public. Les demandes en cours ainsi que toutes les nouvelles parvenues par courrier seront traitées en fonction des délais à respecter.
Urbanisme .05 57 71.90.93 .urbanisme@lebarp.fr

➔ **La Médiathèque** est fermée au public le système clic and collect sera mis en place.
Médiathèque: 05.56.88.63.90. mediatheque@lebarp.fr

➔ **Le marché municipal** est maintenu dans le respect des protocoles sanitaires existants.